



# REGLEMENT INTERIEUR

Les accueils de loisirs de Vern d'Anjou et de Sceaux d'Anjou sont gérés par la Communauté de Communes des vallées du haut Anjou. Ceux-ci sont déclarés auprès de la Caf, de la MSA, de la DDCS et du Conseil Général et fonctionnent conformément aux directives en vigueur.

Les Accueil de Loisirs favorisent des temps de rencontres, d'échanges et de détente mais aussi des apprentissages de vie en collectivité et de socialisation.

## Vern d'Anjou

### **Horaires d'ouvertures**

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h30. Un accueil péricentre a lieu de 7h15 à 9h et de 17h à 18h30.

L'accueil de loisirs se trouve à l'école Hervé Bazin. Les repas sont pris au sein du restaurant municipal de Vern d'Anjou. Le bureau de la directrice de l'accueil de loisirs est situé au pôle santé de Vern d'Anjou.

### **Conditions d'admission**

Il faut être âgé de 3 à 12 ans révolu.

Il faut avoir rempli le dossier d'inscription sur le portail familles [portailfamilles.valleesduhautanjou.fr](http://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr).

Tout changement de situation familiale ou professionnelle doit être impérativement communiqué à direction de l'ALSH.

### **Inscriptions, facturation et absences**

Les inscriptions et les désinscriptions de l'accueil de loisirs doivent être réalisées au minimum **48h** à l'avance.

Toute absence non justifiée sera due (lors d'un désistement après 48h) sauf avec l'apport d'un justificatif (ex: un certificat médical).

La facture est envoyée à la famille le mois suivant l'activité.

### **Plaquettes**

Les plaquettes sont envoyées par mail aux familles et sur le site de la Mairie d'Erdre en Anjou et de la Communauté de Communes : <https://www.valleesduhautanjou.fr> dans l'onglet grandir et vivre puis les enfants.

### **Santé**

Les parents sont priés de signaler à la direction de l'accueil les problèmes de santé de l'enfant, ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité

Pour les enfants sous traitements médicaux, des médicaments peuvent être administrés aux enfants par l'équipe d'animation de l'ALSH, à la demande des parents et uniquement sur ordonnance.

Les enfants présentant un état fébrile ou une infection temporaire ne seront pas admis.

### **Autorisation de sortie**

En dehors des responsables légaux, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, devront être signalées sur le dossier dans la partie prévue à cet effet.

Le départ d'un enfant seul de l'accueil de loisirs sera autorisé que si dans le dossier enfant est coché oui pour « droit de rentrer seul » sinon merci de nous fournir une autorisation écrite.

### **Objets de valeurs**

L'équipe d'animation n'est pas responsable des vols, détériorations, échanges entre enfants. Merci de ne pas apporter des jeux notamment cartes Pokémon, toupies...

### **Périodes d'ouvertures**

L'accueil est ouvert durant toutes les vacances scolaires sauf deux semaines en août. Il est également ouvert les mercredis de toute l'année scolaire.



## Règles de vie en collectivité

Le respect vis à vis des autres, des locaux et du matériel, l'écoute, le bien vivre ensemble, la sécurité

### L'équipe :



Floriane est en direction de l'Accueil de Vern d'Anjou et de Sceaux d'Anjou. Marine est en direction adjointe de l'accueil de Vern d'Anjou. Lucas et Caroline sont présents toute l'année. Karel est présente un mercredi sur deux. Jérémy est présent les mercredis matins puis il anime l'espace ados de Vern d'Anjou (vacances et mercredis après-midis). Johanna nous accueille au sein du restaurant municipal pour les repas et effectue l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs.

### Tarifs

Les tarifs sont calculés suivant le quotient familial des parents. Le paiement peut être réalisé par prélèvement, chèque CESU, chèques vacances, espèce, chèque bancaire à l'ordre du trésor public et TIPI.

**Le réajustement du quotient familial peut s'effectuer dès lors que nous recevons l'attestation correspondant au nouveau quotient.**

*Pour les enfants dont un parent **habite** sur le territoire de la **Communauté de Communes** :*

Tarifs Accueils de Loisirs de la CCVHA par QF et par types d'accueil							
Quotients familiaux	Inf à 337	337 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1500	sup à 1500
Tarifs journée	5,00 €	7,50 €	9,50 €	11,25 €	12,50 €	13,75 €	14,90 €
Tarifs 1/2 journée avec repas	4,00 €	6,00 €	7,50 €	8,50 €	9,25 €	9,95 €	10,50 €
Tarifs 1/2 journée sans repas	2,00 €	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,25 €	6,95 €	7,50 €
Sortie	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€
Péricentre par 0h30	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €	1,25 €

*Pour les enfants dont un parent **n'habite pas** sur le territoire de la **Communauté de Communes** :*

Tarifs Accueils de Loisirs de la CCVHA par QF et par types d'accueil							
Quotients familiaux	Inf à 337	337 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1500	sup à 1500
Tarifs journée	5,00 €	9,00 €	11,40 €	13,50 €	15,00 €	16,50 €	17,90 €
Tarifs 1/2 journée avec repas	4,00 €	7,20 €	9,00 €	10,20 €	11,10 €	11,95 €	12,60 €
Tarifs 1/2 journée sans repas	2,40 €	3,60 €	5,40 €	6,60 €	7,50 €	8,34 €	9,00 €
Sortie	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€
Péricentre par 0h30	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €	1,25 €

Au-delà de l'heure officielle de fermeture de l'accueil 18h30, **le 1/4h est facturé 15€.**



**ALSH Vern d'Anjou :**

Rue Hervé Bazin  
49220 Vern d'Anjou  
06 77 65 19 51  
02 41 26 37 68

[serviceenfance@valleesduhautanjou.fr](mailto:serviceenfance@valleesduhautanjou.fr)